



## LE POSTIER AFFRANCHI

**N°42**  
février  
2015

### **ERMONT PDC : SIMON LICENCIE !! ORGANISONS UNE RIPOSTE UNITAIRE !!**

Noté excellent au début de l'année 2014 notre collègue Simon, facteur d'équipe sur Franconville est licencié à la suite de la décision prise par Mme la Directrice Départementale de la DSCC à la suite du Conseil de discipline du 29 Janvier où le secrétaire de la Fédération CNT PTT a participé à la défense.



### **• UNE MISE EN PLACE DE LA SECABILITE DISCRIMINATOIRE !!**

Dans le dossier 5 PV 532 du 12 mai, 13 et 14 Octobre, 4 et 9 décembre concernent tous la question des modalités de la mise en place de la sécabilité, partie TCD. En premier lieu, sur la forme, la rédaction des PV n'est pas conforme aux préconisations de la poste (numérotation des questions, notation de l'heure et du début de fin de l'entretien, questions préalables et finales sur le bon déroulement de l'entretien et son acceptation), pire certains PV n'ont donné lieu à aucun entretien. Sur le fond notre collègue entend respecter le dispositif défini par l'ancien responsable Qualité du centre Responsable Qualité à Ermont jusque sa nomination en Août à la DSCC, dispositif appliqué dans les autres équipes comme le prouvent les témoignages écrits transmis pas des FQ et FE au Conseil de discipline. Et il refuse certains jours avec l'équipe une sécabilité improvisée et non réglementaire.

### **• L'ACHARNEMENT DISCRIMINATOIRE D'UN NOUVEAU CHEF D'EQUIPE !!**



Le 4 mai un nouveau chef d'équipe est nommé à Ermont PDC. Le 12 mai Simon prend son premier PV 532. Il écopera d'autres PV. Son crime ? Avoir dénoncé les conditions de mise en place de la sécabilité inopinée. On lui reproche ainsi de ne pas avoir préparé la tournée partageable alors que la fiche de poste du FE ne prévoit nullement cette tâche, fiche de poste ignorée par l'encadrant de proximité. En juillet il écope d'un blâme pour conditions de distribution des catalogues.

### **• DES QUALITES PROFESSIONNELLES RECONNUES !!**

Plusieurs éléments confirment ses qualités. D'une part ses 3 derniers entretiens d'appréciation. De plus : absence de réclamations significatives des clients, et ses col-

lègues remplacés sont satisfaits du travail effectué.

Point très significatif : en Octobre 2014 le Directeur d'établissement propose à Simon un changement de site, une affectation à Saint-Gratien, ce qui signifie qu'il a confiance dans les qualités professionnelles de M. Larréa, il n'envisage nullement de le sanctionner. Il fait une proposition qui tend à montrer que certaines difficultés constatées proviennent peut-être du contexte local.

### • UNE PROCEDURE DE HARCELEMENT CLASSEE SANS SUITE !!

En moins de 6 jours le DRH annonce « affaire classée » et écrit AVANT même l'enquête que ces faits n'ont rien à voir avec l'enquête disciplinaire en cours.

### • DECISION PRISE PAR LA DIRECTION : LE CHOIX DU TOUT REPRESSIF !!

Il est clair que la Directrice du 95 veut faire des exemples : alors que le Conseil de discipline recèle des vis de procédures (En l'absence de l'élu FO un représentant de la Poste n'a pas voté !) il n'a pas été tenu compte des arguments, des témoignages écrits. En quelques minutes on liquide une personne qui défend des règles écrites, on gagne un emploi, on veut étouffer toute résistance.



### • UNE RIPOSTE UNITAIRE S'ORGANISE :

Des contacts sont en cours pour fixer la riposte collective à mettre en place. On ne peut laisser passer ce déni de justice. Et que personne n'oublie que les PV 532 servent à préparer les dossiers disciplinaires.

**CHACUN DE NOUS EST CONCERNE !!  
CHACUN DE NOUS EST MOBILISE !!**

.....  
**Contact / Adhésion**

**PA42**

• Nom :

Prénom :

• Adresse :

Code Postal :

• Ville :

• Bureau :

• Je souhaite adhérer.

• Je peux diffuser les tracts de la CNT.

• A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.